

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 13 »
Un N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various classes (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

ALLEMAGNE.—Francfort 24 septembre.

On mande de Stockholm, le 14 septembre: Depuis la dernière guerre faite aux fenêtres le repos public n'a plus été troublé. Le gouverneur a promis une récompense de 300 rixdalers banco, à quiconque dénoncerait un des chefs de ces émeutes, et de 20 rixdalers à celui qui dénoncerait quelqu'un qui y aurait pris part.

ANGLETERRE.—Londres, 25 septembre.

Il y a eu à Manchester un grand meeting des radicaux, en faveur du suffrage universel, du vote par scrutin, de l'abolition du cens électoral, et de l'indemnité pour les représentants.

FRANCE.—Paris, le 27 septembre.

Ce matin, un courrier était arrivé de Suisse, au ministère des affaires étrangères avec des dépêches de Montebello, annonçant que les négociations avec le prince Louis présentaient une tournure favorable. Ce courrier a été expédié aussitôt pour Lucerne.

— Douze cantons sur 22 avaient adhéré aux conclusions de M. Monnard, tendant au refus pur et simple d'expulser le prince.

M. le ministre de l'intérieur a fait hier une longue visite à l'enfant don François de Paule. Le soir l'enfant a reçu un courrier extraordinaire de Madrid avec des dépêches qui paraissent fort importantes puisque M. le comte Pansart a été immédiatement envoyé à M. Molé pour lui en donner communication.

LES DEVOIRS DE LA SUISSE TRACÉS PAR NAPOLEON.

Voici comment Napoléon entendait les devoirs de la Suisse à l'égard des pays voisins, et en particulier à l'égard de la France. Il les a tracés lui-même dans un discours qu'il adressa aux députés suisses réunis à Paris, en l'an IX de la république.

et qui, pour mieux prouver sans doute ce qu'un pareil titre à de dérisoire chez lui, s'efforce en ce moment de faire violer à la Suisse ce que son oncle déclarait le premier intérêt, la première politique, le premier devoir de ce pays.

Il serait difficile que les paroles de Napoléon trouvassent une application plus juste et plus remarquable à la fois. (MONT. PARISIEN.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici le décret publié par la GAZETTE DE MADRID du 19, par lequel la reine convoque les Cortes: Notre désir le plus ardent est que les lois importantes attendues par la nation, comme complément des institutions libres dont elle jouit, soient discutées et approuvées, et que les mesures les plus promptes soient adoptées pour amener la fin de la guerre civile.

HOLLANDE.

Amsterdam, 27 septembre. — Dans notre avant-dernier numéro nous avons publié un fragment d'une lettre de La Haye, adressée à une maison de commerce de cette ville, par laquelle il avait été annoncé que les membres de la conférence de Londres étaient d'accord sur le maintien des vingt-quatre articles, et que seulement à l'égard de l'arrière un sacrifice serait réclamé de la Hollande.

BELGIQUE — Bruxelles, le 27 septembre.

Un arrêté royal du 1er septembre règle l'uniforme à porter par les employés sur les travaux et au chemin de fer. Quarante-cinq minutes après son départ M. Margat est descendu au hameau Leloup, de la commune de Liézele, arrondissement de Malines, à 6 lieues de Bruxelles.

noveau et progressif, à un dépit d'amour et à un excès de boisson. »

Bruxelles, le 28 septembre. (5 heures.) — La nouvelle apportée par les journaux et les correspondances de Paris, annonçant la dissolution de la conférence de Londres, a fait l'objet de toutes les conversations; le STATU QUO est considéré comme étant l'état le plus favorable à la Belgique. Cette nouvelle est d'ailleurs accompagnée d'une hausse sur notre 5 p. c. Les transactions restent toujours insignifiantes. Fonds de l'état dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2, 5 p. c. 101 5/4, 4 p. c. 91 5/8, 5 p. c. 75 3/4 P. Société Générale titres en nom n. 828, certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1166 25 (116 5/8) et A.; Société Civile 1500 (150); Banque de Belgique 1400 (140); Actions-Réunies 1000 (100); Canal de la Sambre à l'Oise 110 (11) A.; Sarsonchamps (1900) (190) A.; Société Nationale 1260 (126); Société de Commerce 1505 (150 1/2) A.; Bray et Mauraige 120 (600) P.; Bois des Hamandes 95 1/2 (467 50) A.; Chemin de fer Sambre et Meuse 86 1/2 (452 50) A.; Cologne 965 P.; Banque Foncière 1007 50 (100 5/4) A.

L'actif espagnol n'a eu qu'un seul cours 17 5/8 A., avec très peu d'affaires; le brouillard empêche de communiquer par les télégraphes avec Anvers.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza sans affaires; la graine d'été est moins recherchée, celle de lin sans variation; tourteaux demandés.

LIÈGE, LE 29 SEPTEMBRE.

Demain nous saluerons le huitième anniversaire du combat de Ste-Walburge.

Dans ces jours d'exaltation politique où la vie est doublée, où tout es les actions de l'homme semblent prendre, à ses yeux, des proportions démesurées et surnaturelles, il n'est pas étonnant que ce combat ait été considéré comme un des hauts faits d'armes de la Révolution. Mais aujourd'hui que l'on a pu en apprécier avec calme les causes et les résultats, on est revenu de cette opinion, on lui a assigné sa véritable place parmi les efforts tentés pour notre délivrance, et on ne le regarde plus que comme un noble et bel élan, un dévouement généreux, relevé encore par des traits de bravoure personnelle, mais inutile à la cause que l'on avait mission de défendre.

La citadelle n'aurait pas tardé à capituler, même si l'on avait permis d'y introduire les vivres que venait lui apporter la garnison de Maestricht. Ce qui manquait aux troupes qui s'y trouvaient renfermées, ce n'était pas du pain, mais c'était l'union, la force, la confiance en leur chef et en leur drapeau. La plupart des soldats étaient belges, wallons même, et certes, il eût été difficile, impossible, au milieu de bataillons composés de semblables éléments, de tenter des démonstrations hostiles contre la ville, et de se maintenir longtemps dans une position que ceux qui la défendaient brûlaient de voir tomber entre les mains de leurs agresseurs.

Mais alors on jugea qu'il fallait à tout prix empêcher le travaillement de la citadelle, que l'on regardait déjà comme envahie par la famine, et l'on partit avec la ferme résolution de s'y opposer. On partit : les uns armés de piques et de fourches; les autres de sabres et de haches; beaucoup de carabines et de fusils de chasse. Deux canons avaient été placés à proximité de ce fort et balayaient une partie de la route par où le convoi devait arriver. C'était un tumulte, un désordre dont on a peine à se faire une idée, quand on ne l'a pas vu. On criait, on jurait, on s'enivrait même en attendant l'ennemi. Mais dès qu'il parut, un certain ordre s'établit, on fit silence, et bientôt la lutte s'engagea. Elle ne fut pas longue. Devant une poignée d'hommes indisciplinés, qui n'avaient aucunes connaissances stratégiques, qui savaient à peine manier une arme, qui réciproquement se gênaient, se heurtaient, s'embrouillaient dans leurs mouvements désordonnés et confus, deux bataillons de la ligne, un escadron de cuirassiers et une compagnie d'artillerie, s'enfuirent, laissant sur la place un convoi de vivres et deux pièces de campagne. Trente des nôtres périrent. Ils tombèrent à la même place où, quatre siècles auparavant, presque jour par jour, succombèrent, dans une lutte plus vaste et plus héroïque, nos six cents Franchimontois, qui auraient sauvé Liège, si Liège avait pu être sauvé. Leurs cadavres furent religieusement recueillis, leurs ossements allèrent se mêler à ceux de ces antiques héros, et l'on songea à leur élever, à tous, un monument digne d'eux. Mais on y songe encore, et nul ne sait ce que ce projet est devenu!

Des hommes, pour qui le passé se rappetisse à mesure qu'il s'éloigne, ont cherché à ridiculiser ce mouvement spontané du peuple qui s'était levé pour combattre, et mourir s'il le fallait. Ils ont dit : ce n'était qu'une échauffourée, qu'une rixe : Eh bien, soit. Mais si l'attaque n'a pas été plus vive, le combat plus sanglant, c'est à l'heureuse faiblesse de la défense, c'est à la démoralisation des troupes hollandaises qu'il faut l'attribuer, et non pas au manque de courage personnel, ni à l'oubli même momentané des devoirs du citoyen. Le ridicule s'efface sous le sang. Il sied mal d'affecter une gaité caustique en présence de cadavres mutilés, et de plaisanter sur un événement qui a coûté la vie à un grand nombre de nos frères, et plongé tant de familles dans le deuil.

Il s'est également trouvé des hommes, et on en rencontre encore quelques-uns aujourd'hui, qui ne reculent pas devant une accusation de lâcheté, et qui prétendent, avec un laisser-aller charmant, que l'apparition seule des cuirassiers hollandais a suffi pour mettre en déroute tous les soldats improvisés de Ste-Walburge. C'est là une injure bien gratuite à laquelle le résultat du combat a donné un éclatant démenti. Qu'au bruit du premier coup de canon, quelques fanfarons se soient empressés de retourner en ville, et de chercher un refuge dans leurs caves, c'est très-vrai; mais la plupart de ceux qui s'étaient armés pour combattre ont rempli leur devoir, et leur conduite aurait dû les mettre à l'abri d'une insulte d'autant plus grave qu'elle leur est quelquefois adressée par des personnages que ces mêmes hommes, si injustement dénigrés, ont contribué à élever au pouvoir.

Il se trouve encore parmi nous des détracteurs de la révolution, peu nombreux il est vrai, mais par cela même plus implacables dans leur haine, qui traitent l'expédition de Ste-Walburge de honteuse folie. Nous ne tenterons pas de les convertir à des sentiments plus équitables et plus tolérants, mais nous leur dirons, que, fût-elle une folie, il faut encore respecter les cendres de ceux qui ont expié de leur sang, une

erreur qui, aux yeux des hommes impartiaux, restera toujours honorable.

Pour nous aussi ce combat fut une erreur; car il n'était point nécessaire, et le sang qui fut versé, a été du sang perdu. Mais nous savons faire la part des circonstances, de l'entraînement des passions, et nous désirons que l'on honore le courage même inutile. Aussi, que l'anniversaire du combat de Ste-Walburge soit plutôt un jour de deuil qu'un jour de fête, et qu'un service funèbre payé aux victimes du trente septembre le tribut de regrets que nous devons à leur mémoire. C'est un devoir, qui, nous l'espérons, sera fidèlement rempli.

On écrit de Huy : « Le feu a éclaté ici lundi passé, vers 9 heures du soir, dans la maison d'un distillateur, au faubourg Sainte-Catherine. On est heureusement parvenu bientôt à s'en rendre maître, la toiture a seulement été consumée. On présume que le feu aura été mis par un enfant qui serait allé au grenier avec de la lumière. La maison était assurée.

On écrit de Verviers : « Vendredi 28, un incendie s'est déclaré, vers les trois heures du matin, dans une petite habitation couverte en chaume, rue Xhavée, en cette ville, appartenant à M. Jean-Jacques Body. Peu de temps a suffi pour maîtriser le feu, et, grâce aux prompts secours, le dommage occasionné n'est évalué qu'à 5 ou 600 fr. On attribue ce sinistre à l'imprudence. Le tout est assuré.

Une dépêche télégraphique publiée par le MONITEUR français (voir Paris) annonce que M. Louis Napoléon se dispose à quitter la Suisse. Cette nouvelle paraît positive; elle est annoncée par plusieurs journaux suisses, entre lesquels la GAZETTE DE BALE s'exprime ainsi, sous la date du 24 septembre : « Nous apprenons que le prétendu citoyen de Thurgovie, Louis-Napoléon Bonaparte, a prévenu le gouvernement de Thurgovie qu'il partira immédiatement, et qu'il renonce à tous les droits que lui conférerait son titre de citoyen. »

On lit dans l'Indépendant : Un de nos collaborateurs qui assistait aux courses, avait entendu raconter l'anecdote relative au cheval Elisondo, et que nous avons rapportée dans un de nos derniers numéros. Nous avons appris depuis qu'elle contient des détails erronés, et nous nous empressons de les rectifier. Le cheval Elisondo n'a pas appartenu au prince royal de Prusse, mais à M. le comte de Landsberg. Il est devenu la propriété de M. Cockerill par suite des circonstances que voici :

Le propriétaire d'Elisondo l'avait envoyé à Bruxelles pour le faire entraîner, et son Jockey le fit inscrire pour la course dite la Poule. Comme ses moyens étaient appréciés, M. Alexander, agent de M. Cockerill, fit observer que ce cheval était d'un trop haut prix pour prendre part à cette course, et trop certain d'ailleurs de l'emporter sur ses concurrents. Comme le propriétaire d'Elisondo persistait à maintenir son inscription pour la poule, M. Alexander déclara qu'il userait du droit que le règlement lui accordait de le racheter pour 2,500 fr., et c'est ce qu'il fit en effet, car M. de Landsberg refusa toujours de refuser son cheval.

Plusieurs journaux ont annoncé que la reine d'Espagne avait été officiellement reconnue par la Sublime Porte, avant le départ de Reschid-Pacha, à la sollicitation de l'Angleterre. Ce fait n'est pas exact. Le gouvernement espagnol a un chargé d'affaires à Constantinople, M. Cordova, qui est personnellement bien vu par les autorités ottomanes, et dont les notes écrites au nom de S. M. C., sont reçues officiellement par la Porte. Mais son caractère officiel n'a pas été reconnu par elle à son arrivée, et le seul fait qui soit venu modifier cette situation, c'est une audience qui a été récemment accordée à ce diplomate par Raouf-Pacha, dernier grand-visir et ministre de l'intérieur. Il est positif qu'il n'y a pas encore un acte formel de reconnaissance, et que ce qui s'est passé n'est qu'un acheminement. (INDÉP.)

Nous avons parlé d'une ascension aérostatique à Londres où devait figurer un tigre en compagnie du célèbre aéronaute M. Green.

Nous apprenons aujourd'hui que l'autorité s'est opposée à cette ascension, et qu'elle a menacé le propriétaire du Waux-Hall de le traduire devant les tribunaux, s'il persistait dans son projet.

On écrit de Londres, dit le JOURNAL DES DÉBATS : « Depuis quelques jours le public est admis à voir dans Moorgate-street, quartier de la Banque, une nouvelle lumière qui doit, dit-on, produire toute une révolution dans le système d'éclairage connu jusqu'à ce jour.

Cette lumière n'est autre chose que du gaz, et se produit avec l'air atmosphérique. Une lampe aussi simple qu'ingénieuse admet l'air courant tel qu'il se comporte et le combine avec des huiles volatiles dont la science jusqu'à ce jour n'avait su trouver aucun emploi; c'est dire qu'elles n'ont aucune valeur.

Outre que le gaz atmosphérique est plus brillant que celui de la houille, il est inexplosible. Chaque usine, chaque maison, un appartement peut en recevoir l'appareil et avoir son gaz. Au moyen de cette découverte, il n'est plus besoin ni de gazomètres, ni d'usines, ni de tuyaux souterrains, tout est attirail dispenseux des établissements du gaz à la houille.

Il paraît que l'économie présentée par ce procédé sur le gaz de houille ne serait pas moins de 50 pour cent, tout en donnant une lumière d'une force double. »

Voici l'allocution prononcée par S. S. le pape à l'occasion de l'investiture de l'archevêque de Malines (traduction de l'allemand) :

« Vénérés frères! Comme en décernant des dignités nous devons surtout distinguer ceux, dont les vertus, liées avec l'amour le plus insigne et le dévouement envers le saint-siège, fournissent les preuves les plus indubitables; il a paru juste aussi, de distinguer particulièrement, parmi ceux-ci, ceux auxquels nous sommes redevables de services particuliers envers notre personne.

« C'est de pareils sentiments que nous sommes mus envers notre fils Adrien Fieschi, préfet de notre maison papale. (Suit l'énumération des titres qui militent, en faveur de la promotion de ce prélat.)

« Nous créons encore deux autres cardinaux dont nous proclamons ici l'un publiquement, et nous gardons la nomination de l'autre in petto (secrète). Le premier qui s'est particulièrement distingué en faveur de la religion catholique en Belgique, doit, sans doute, paraître tout-à-fait digne de votre rang.

« Nous avons entrevu depuis long-temps quelle preuve éclatante, tant du bien-être de l'église catholique que de la sanctification des âmes, nous pouvions nous promettre dans ce royaume.

« Tout le monde sait qu'en Belgique les écoles des séminaires et des instituts de ce genre de l'un et de l'autre sexe, même des classes les plus pauvres, qui sont confiés à la conduite et à la sollicitude des chefs de l'église pour inspirer la piété aux élèves et les guider dans les sciences, sont dans l'état le plus florissant; que l'université catholique de Louvain, rétablie depuis quelques années, avait, au moyen de subsides fournis avec une générosité peu commune, excellé, en inspirant avec succès les doctrines les plus pures; que non-seulement l'élève, mais aussi tout le peuple fidèle, est soumis et dévoué à cette chaire suprême de Saint-Pierre.

« Enfin, (ce qui est permanent et la source féconde de tant de bien) personne n'ignore que le pouvoir de communiquer librement avec ce saint-siège, centre de l'unité catholique, n'est soumise à aucune entrave dans les provinces belges.

« Mais tous ces sujets de satisfaction nous en sommes redevables à la position qu'occupe dans ce royaume nos frères les évêques, dont la vigilance et le zèle extraordinaire méritent tous nos éloges, mais surtout au très-révérend frère Englebert Sterckx, archevêque de Malines, cet homme plein de raison qui se distingue éminemment par sa piété, ses connaissances, son courage et sa douceur qui lui concilient le plus profond respect et la plus intime bienveillance, non seulement des évêques, mais encore de tout le clergé et du peuple, et même de l'auguste Roi des Belges; comme nous pensions depuis longtemps d'accorder à la nation belge une preuve publique de notre amour paternel, nous croyons donc ne pas pouvoir en donner de plus agréable ni de plus digne que d'accueillir notre vénéré frère Englebert, archevêque de Malines, dans votre auguste collège. »

Séance publique de la députation permanente du conseil provincial, le vendredi 5 octobre prochain, à 9 heures du matin, pour l'examen des réclamations en matière de milice et de garde civique.

Cette séance aura lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont, à Liège.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 27 SEPTEMBRE.

Naisances : 5 garçons, 1 fille.

Décès : 1 garçon, 5 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Ed. Scheyer, chasseur au 3^e régiment de chasseurs à pied, âgé de 22 ans, célibataire, en garnison en cette ville. — Lucie Lueten, sans profession, âgée de 64 ans, rue Terre en Bèche, épouse de Jean Mottard. — Jeanne Fauconnier, journalière, âgée de 56 ans, rue Terre en Bèche, veuve de Jean Pap. Cabolet.

Du 28. — Naisances : 1 garçon, 4 filles.

Mariages 15, savoir : entre P. J. A. Guillaume, cordonnier, derrière les Potiers, et M. J. Saintval, journalière, aux Remparts. — Ddonné Biga, journalier, rue Beuregard, et Gertrude Nizet, journalière, même rue. — Henri Nizay, menuisier, à Seraing, veuf de M. Agnès Degueldre, et Marie Joseph Veronique Delvaux, sans profession, sur Avroi. — François Joseph Vanhay, tisserand, derrière St-Pholien, et Lambertine Joseph Gilis, fruitière, en Bèche. — Jean Pierre Joseph Ghabot, tourneur, en Pourcecaure, et Marie Elisabeth Louise Delvaux, repasseuse, rue sous l'Eau. — Louis Jean-Baptiste Adolphe Loxhay, colporteur, sur la Fontaine, et Marie Françoise Paul, colporteuse, sur la Fontaine. — Hubert Joseph Jannot, cultivateur, faubourg Vivegnis et Marie Henriette Bury, journalière, même faubourg. — Noël Joseph Durieux, mouleur en sable, aux Bonnelles, veuf de M. M. Galopin, et Marie Joseph Mottard, sans profession, place Verte. — Léonard Joseph Nihoul, tailleur, à Marlise, et Hse. Théodorine Rosé Mouvet, sans prof., faubourg Ste-Marguerite. — Jean Nicolas Willem, des tailleurs de pierres, à Olne et Marie Anne Jhe. Fawe, journalière, rue des Récollets. — Jacques Brahan, manoeuvre, rue St-Séverin, et Agnès Carré, journalière, faubourg Ste-Marguerite. — Joseph Alex. Close, coiffeur, rue Basse-Sauvinière et Marie Joseph Sawheid, sans prof., même rue. — Théodore Jh. Gemenne, cocher, à Braive, et Marie Anne Cheron, sans profession, rue de la Madeleine. — Joseph Ghilain Melchior Henrard, bijoutier, rue Haute-Sauvinière, et Marie Catherine Louwa, cabaretière, place du Spectacle, veuve de J. J. Thonard. — Henri Théodore Joseph Halin, négociant, rue Souverain Pont, veuf de Marie Cath. Magnée, et Marie Cath. Bronwers, négociante, même rue, veuve de J. J. Junemann.

Décès : 5 garçons, 5 hommes.

Gilles Joseph Solwaster, négociant, âgé de 68 ans, rue Pont-d'He, veuf de Marguerite Adam. — Pierre Joseph Magnée, armurier, âgé de 62 ans, rue Faubourg Ste-Marguerite, époux en 2^{me} noces de Marie Diendonée Jeanne Waroux. — Joseph Frédéric Plamont, chasseur au troisième régiment de chasseurs à pied, âgé de 21 ans, en garnison en cette ville, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 30 septembre, premier début de MM. Herman (André), Sauphar, et Mlle. Amélie Brière; rentrée de M. Paul Canut et de Mme. Stevens.

Le CHALET. — Première représentation de : IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudeville en deux actes. — Première représentation de : VOULOIR C'EST POUVOIR, comédie-vaudeville en 2 actes. On commencera à 6 heures 1/4.

TAXE DU PAIN DU 28 SEPTEMBRE. Pain de seigle. 42 centimes Pain moitié seigle et moitié froment. 53 Pain de ménage. 64

ANNONCES.

BAL Dimanche 30 du courant, chez T. GALLER, à Jemeppe.

DIMANCHE on JETTERA des ROUES DE DINDONS chez LIBERT, à Ste-Walburge. 1354

DIMANCHE et LUNDI on JETTERA DES ROUES DE DINDONS chez DEBOEUR, faubourg St-Gilles. 1286

DIMANCHE et LUNDI on JETTERA DES ROUES DE DINDONS, chez BOULBOULLE, faubourg St-Gilles.

DIX FRANCS de RÉCOMPENSE à la personne qui ramènera au n° 542, faubourg St-Gilles, UNE JEUNE CHIENNE de chasse marquée brun et blanc, ayant une ligne blanche entre les oreilles. 1356

A VENDRE UN CHEVAL de haute taille, propre à la selle et à la voiture, rue Table de Pierre, n° 2. 1351

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 778. 1298

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

DEUX INSTITUTEURS peuvent se présenter au bureau du Courrier de la Meuse, où l'on dira pour qui c'est.

20 à 25 MILLE FRANCS à PLACER sur BILLET à un propriétaire de fonds ruraux. S'adresser à M. l'avocat ALARD, rue sur Meuse-à-l'Eau, n° 950.

MAISON A LOUER, faubourg d'Americaeur, n° 59. — S'adresser au même n°, ou au bureau de cette feuille.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48. Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

COURS DE COMMERCE.

Hry. LECOMTE, professeur, rue Agimont, n. 524, continue à donner en ville, des leçons de COMMERCE, TENUE DE LIVRES EN PARTIE SIMPLE ET PARTIE DOUBLE, CHANGES et JURISPRUDENCE. Depuis le 15 octobre, jusqu'au 1^{er} mai, il donnera leçons chez lui, le soir, de 6 à 8 heures. 1346

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Les huissiers de l'arrondissement de Liège, sont invités à se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu le quatorze octobre prochain, à neuf heures du matin, au local ordinaire de ses séances, à l'effet de procéder au renouvellement de la chambre de discipline. D. D. MORDAN, syndic.

Collège et Pensionnat DE HUY.

La RENTRÉE aura lieu le 10 Octobre prochain. Le lendemain se chantera la messe du St.-Esprit.

INSTITUT D'ÉDUCATION, ÉTABLI A LIÈGE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, n° 515. SOUS LA DIRECTION DE **M. J. F. FRENAY.**

L'instruction donnée dans cet établissement a pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à l'industrie et à la science commerciale dans toute son étendue.

LES COURS RECOMMENCERONT LE 3 OCTOBRE, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques.

AVIS IMPORTANT. L'ADJUDICATION PRÉPARATOIRE DU SUPERBE

DOMAINE DE SOY,

Appartenant à Mme. la baronne de CASSAL et ses enfants, situé au canton d'EREZÉE, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, contenant en totalité 525 hectares 59 ares 52 centiares, ayant eu lieu le 24 septembre 1858, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche, moyennant la somme de 241 mille francs, l'on fait savoir que l'adjudication définitive de ce Domaine aura lieu en l'étude du même notaire, JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin, sur cette offre et celles résultant des surenchères qui pourront être faites pour tout amateur jusqu'au jour fixé pour cette adjudication définitive. S'adresser audit notaire PETITHAN, pour tous renseignements. 1355

SALLE DE VENTES. RUE VELBRUCK.

A VENDRE 1450 BOUTELLES, VIN DE BORDEAUX 1851 à f. 1, bouteille comprise. 1296

Bazar, rue Velbruck.

A VENDRE D'OCCASION.

17 PENDULES en bronze et dorure et bronze fumé, albâtre et à colonnes, une formant une corbeille de fleurs artificielles et une avec rocher et oiseaux. Les ouvrages des dites pendules sont garantis. 12 beaux services de table damassés, 2 très-belles NAPPES damassées ayant 10 aunes de longueur, 8 pièces de TOILE blanche, 17 NAPPES à thé de 9 1/4 à f. 7 50. Une pièce de DRAP NOIR, une pièce MÉRINOS noir, et 4 pièces ÉTOFFE écarlate pour nappes, ayant 5 aunes de largeur. 1297

Passage Lemonnier.

L'OUVERTURE AURA LIEU LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN. Il reste à LOUER PLUSIEURS MAISONS CONVENABLES pour les commerces de châles, soieries, modes, nouveautés, horlogerie, bijouterie, etc., etc., un bel établissement de pâtisseries-confiseur et un grand local richement décoré pour café-restaurant.

Chaque maison est entièrement indépendante, elle se compose de caves, office avec deux pompes, rez de chaussée, trois étages, grenier, etc., et réunit toutes les facilités désirables.

Les prix de location ont été établis à un taux avantageux, pris égard à celui des maisons de commerce dans les différentes localités de la ville. S'adresser à M. LEMONNIER, architecte, rue de l'Université. 1178

Suivant procès-verbal reçu par M^e HOUBAER, notaire à Seraing, il a été ADJUGÉ AU PRIX DE 15,000 FRANCS,

BELLE ET VASTE MAISON

avec écuries, pompes, remise grange, et 50 ares de jardin et verger, situés à Engis. On peut jusqu'inclus le 1^{er} Octobre, à midi, SURENCHÉRIR ces immeubles d'UN 20^e. 1293

Avis de surenchérir.

Jusqu'inclus le 1^{er} Octobre 1858, on peut SURENCHÉRIR D'UN VINGTIÈME sur le prix

D'UNE MAISON

sise à ANS, sur la Chaussée, n° 15, adjugée provisoirement moyennant 5,500 francs, outre les charges hypothécaires. S'adresser en l'étude du notaire DEBEVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège, ou à Mr. M. DANTHINNE à Ans. 1059

A Surenchérir

D'UN 20^{me} DU PRIX,

en l'étude du notaire MOXHON, à Liège, jusqu'inclus le 2 OCTOBRE,

UNE MAISON

AVEC COUR,

ADJUGÉE PROVISOIREMENT POUR LE PRIX DE 2675 FRANCS, sise à Liège, Quai de l'Ourte, n° 1011, joignant d'un côté à un terrain vide, faisant le coin de la rue Roture, de l'autre à la maison n° 1012, occupée par le sieur Decharneux. 1292

EN CHARGE A ANVERS, chez M. H. SERIGIERS

POUR NEW-YORK.



LE BEAU NAVIRE AMÉRICAIN PAOLI, capitaine Raingaud, pour partir sous engagement le 10 octobre.

POUR RIO-JANEIRO.



LE NAVIRE HAMBOURGEOIS HAMBOURG, capitaine Huisman, départ 20 octobre.

POUR SMYRNE ET CONSTANTINOPLE.



LE NAVIRE AUTRICHIEN FALCONE, capitaine Vucassovich, pour partir le 25 octobre.

S'adresser pour plus amples informations, à M. H. SERIGIERS, affreteur desdits navires. 1354

LE JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES

Devant M. le juge-de-peace du canton de Seraing-sur-Meuse, en la demeure du sieur Gerard DOYEN à Lise, commune de Seraing, par le ministère de M^e NIHOUL, notaire à ce commis,

UNE MAISON,

Cave, cour, four, étable et environ cinq verges grandes de jardin et verger y attenant, le tout situé à Lise, commune de Seraing susdite, tenant d'un côté à Jean Brouhon, et d'un autre à M. l'avoué Servais.

S'adresser en l'étude dudit M^e NIHOUL pour connaître les conditions de cette vente. 1349

MARDI 2 OCTOBRE 1858, à 10 heures,

ON VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

en l'étude du notaire PAQUE, à Liège,

L'EMPLACEMENT

D'UNE MAISON

avec fournil et une verge grande de jardin, situé à Ans, rue des Peias, près de Coqfontaine, joignant à MM. Oger-Pasque, Henri Thonon et Hubert Willem.

S'adresser audit notaire. 1269

LE 4 OCTOBRE 1858, 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude et par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères,

d'une belle maison,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA RÉGENCE, n° 737.

S'adresser pour les conditions de la vente à M^e RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1204

MARDI 2 OCTOBRE 1858, à 10 heures,

ON VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'étude du notaire PAQUE, à Liège,

L'emplacement

D'UNE MAISON

avec fournil et une verge grande de jardin, situé à Ans, rue des Peias, près de Coqfontaine, joignant à MM. Oger-Pasque, Henri Thonon et Hubert Willem.

S'adresser audit notaire. 1269

LUNDI 15 octobre 1858, à dix heures du matin,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

Par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, n. 56.

une pièce de terre,

Contenant 65 ares 39 centiares (15 verges grandes ancienne mesure), située dans la commune de Hermée, petite campagne de Grand-Aaz, exploitée par la veuve Cajot, dudit Hermée.

On peut prendre connaissance des titres de propriété en l'étude dudit notaire BOULANGER, qui en est dépositaire. 1304

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE

DES **COUPES DE BOIS DOMANIAUX**

DE L'ORDINAIRE 1859; SAVOIR :

1^o A Liège, le 25 octobre 1858, 10 heures du matin, à l'ADJUDICATION DES COUPES situées dans l'arrondissement de Liège; et ensuite à la location, pour 7 ans, du 8^o CANTONNEMENT DE PÊCHE DE LA MEUSE.

2^o A Verviers, le 30 octobre 1858, 10 heures du matin, à l'Adjudication des Coupes situées dans l'arrondissement de Verviers.

Liège, le 28 septembre 1858.

L'Inspecteur des Eaux et Forêts des provinces de Liège et de Limbourg. DUCHESNE, L'AÎNÉ. 1355

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à 10 heures,

Le notaire PAQUE procédera, par devant M. CHOKIER, juge-de-peace à Liège, en son bureau, rue d'Amay,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UNE

bonne et spacieuse MAISON,

Avec grande cour, remise, écurie et jardin, très-propre à une auberge ou tout autre établissement, située au sommet de la montagne d'Ans, canton de l'Ouest de la ville de Liège, joignant à la grand-route, à la Visé-Voie et à M. Jamar.

Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire, rue Souverain-Pont, à Liège. 1271

JEUDI 11 OCTOBRE 1858, à 2 heures de relevée,

IL SERA VENDU

par le ministère du notaire BIAR, et par devant M. Ophoven, juge-de-peace des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

UNE MAISON

A DEUX ÉTAGES,

restaurée à neuf, située en la même rue, portant le N° 451 et propre à un négociant ou à un rentier.

S'adresser pour connaître le cahier des charges au bureau de M. le juge-de-peace et en l'étude du notaire BIAR susdit.

On peut voir la maison tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. 1521

Vente d'Immeubles.

LUNDI 8 OCTOBRE 1858, aux 2 heures de l'après midi,

A Thimister, au domicile de M. H. CHAINEUX, secrétaire communal, LA REQUÊTE DES ENFANS Thomas ARNOLD, instruite par le ministère de M. DEMONCEAU, notaire à la résidence de Herve,

A LA VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS AUX PLENESSES, COMMUNE DE THIMISTER,

à savoir : NOZEL EN TROIS LOTS

1er lot. — UNE MAISON, avec cour, dépendances, et 2 prairies d'une contenance d'un hectare 57 ares 71 mètres carrés, joignant aux propriétés de MM. J. L. Kaivers, P. Pirnay, H. Frambaek et aux chemins.

2me lot. — UNE PRAIRIE d'une contenance d'un hectare 45 ares 50 mètres, joignant à M. Michel Naveau et aux chemins.

3me lot. — UNE MAISON, avec jardin et 2 prairies, mesurant un hectare 99 ares 79 mètres carrés, joignant à M. Pierre Hans, et aux chemins.

La vente aura lieu en détail et puis en masse. S'adresser audit notaire. 4505

VENTE

BELLES FERMES.

MARDI 16 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M. OPHOVEN, notaire à Herve,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE FERME,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin et plusieurs prairies y annexés, contenant dix hectares 26 ares 54 centiares, située à Larbuison, commune de Charneux, appartenant aux enfans Gilles François Henard.

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à deux heures,

IL SERA PROCÉDÉ

A la requête des enfans Guillaume JEHOLET, en l'étude et par le ministère de M. OPHOVEN, notaire à Herve,

A LA VENTE PUBLIQUE,

d'une belle Ferme,

Consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation, jardin et sept prairies en dépendances, contenant neuf hectares 26 ares 95 centiares, située près la chapelle de la Minerie, commune de Thimister.

Cette vente aura lieu en trois lots, qui seront réunis en masse.

S'adresser pour les conditions en l'étude de M. OPHOVEN, au Haut-Tiége, à Herve. 1282

VENTE

BATEAUX ET AGRES.

MARDI, 2 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée,

Le notaire BIAR vendra au Pont-Maghin, à Liège,

trois bateaux

En très-bon état, dont un de 50 tonneaux, un de 35 et un de 19, et quantité d'AGRES, consistant en voiles, dont un grand dit Seick, cordages, rêbes, ancres, fères, hentaux et autres objets. On peut voir la plupart de ces agrès chez M. Gavage, au Pont-Maghin.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

On se réunira chez BENOIT LAFLEUR. 1299

POMMADE DU Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chate et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph., rue de la Régence.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

DE

HOUILLE,

CUIVRE, DE CALAMINE

ET DE PLOMB,

GISANTS

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

1502 HECTARES 65 ARES 28 CENTIARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE

S.-GEORGES ET VERLAINE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 20 septembre courant, sous le n° 1801 du répertoire particulier, les sieurs Jean Théodore Joseph Verminck, de Liège, et Pierre Louis Joseph Georges-Jamotte, de Tihange, ont formé une demande en concession de mines de houille, de cuivre, de calamine et de plomb, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quinze cents deux hectares soixante cinq ares vingt huit centiares, dépendans des communes de S.-Georges et Verlainne, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A L'OUEST,

partant du chemin de Fize-Fontaine à la tombe de Seraing le Château au point de jonction des limites des communes de Fize-Fontaine et Bodegnée avec celle de Verlainne, par une ligne droite longue de seize cent nonante mètres, se terminant au chemin de Bodegnée à Yernave.

AU SUD,

prenant alors le chemin de Bodegnée à Yernave et le continuant jusqu'à la rencontre de celui de Hepsée à Flone; de ce point par une 2e ligne droite longue de 2420 mètres, tirée sur l'église St.-Georges, à Horion-Hozémont; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'au point de jonction des limites des communes de Saint-Georges et de Horion-Hozémont.

A L'EST,

longeant alors la délimitation de la commune de Horion-Hozémont jusqu'au point d'intersection des limites qui séparent les communes de Verlainne, Hanefte et Horion-Hozémont.

AU NORD,

de ce point par une 5e ligne droite longue de cinq mille six cent trente-sept mètres, se terminant au chemin de Fize-Fontaine à la tombe de Seraing-le-Château, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface de quatre-vingt-unième panier des mines qu'ils extraient sous leurs fonds, ou de leur payer une indemnité à fixer conformément aux lois sur la matière.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1840

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Waremme, St.-Georges, Verlainne et Tihange, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 25 septembre 1858.

Présens : MM. B^{re} Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Lhoneux, Gouvy, Lekeu et Warzee, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier de la province de Liège, F. N. J. WARZEE.

BELLE VENTE

DE BOIS.

JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS;

SAVOIR :

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc.; plus un Arbre d'usine, ayant 52 pieds de long sur 24 pouces d'équarrissage. — AU COMPTANT.

Faillite Beck-Steins.

Le soussigné syndic provisoire de la faillite du sieur Beck-Steins, ci-devant négociant rue de la Régence à Liège, invite les créanciers du failli à se présenter dans le délai de quarante jours, à son bureau rue Féronstrée, n° 568, par eux ou par leur fondé de pouvoirs, à l'effet de déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, et de lui remettre leurs titres de créance ou de les déposer au greffe du tribunal de commerce. Il leur en sera donné récépissé. Liège, le 15 septembre 1858.

Théodore FLECHET, avocat. 1510

BOURSES.

PARIS, LE 27 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 80	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 25	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	100 25	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2650	Dette active.	19 1/4
Obl. de la vil. de Par.	1172 50	Id. passive.	4 1/8
Emprunt belge.	104 1/2	Empr. rom.	105
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 5/8
Banque de Belgiq.	1440	Empr. portugais.	—
Mutualité	—	Migueliste	—

LONDRES, LE 26 SEPTEMBRE.

5 p. c. consolidés.	94 1/4	Différées	7 7/8
Belge, 1852, c.	105 5/8	Passives	4 1/4
Holl. Dette active.	54 1/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresil	85 1/4
Id. 3 p. c.	22 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	18 1/8		

AMSTERDAM, LE 27 SEPTEMBRE.

Holl. Dette activ.	101 1/2	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2	55 7/8	Pologne. L. n. 500	118 5/4
Différée	119 1/2	Parc. L. de Rd. 50	117 5/4
Billet de change.	24 1/4	Espagne E. Ard.	17 5/8
Obl. synd. d'am.	95 5/16	Dito grd.	—
Id. 5 1/2	79 1/2	Dette diff. 1850.	8
S. de C. des P.-B.	172 1/4	anc.	5 5/16
nouvelle	—	passive.	4 5/8
Russie. Hope et Co	105 1/2	Autr. Métall. 5.	104
1820, 5.	105 5/4	Bres. Obl. à Lond.	81 1/2
Inscr. au gr. livre	69 5/16		

ANVERS, LE 28 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105	A Prusse. Em. à Berl.	117
Det. diff.	49 1/2	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	102	Et. Rom. Lev. 1852.	101 1/4 et A
Id. de 50 mill.	91 5/4	Cert. à A. 1854.	100 1/2
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembours.	—	CHANGES.	
AUTRICHE. Métall.	107 1/4	A Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.
Lots de fl. 100	550	Id. 2 mois.	—
fl. 250	457	A Rotterd. C. jours.	1 1/2 p.
fl. 500	760	Id. 5 mois.	—
Poloc. Lots fl. 500.	117 1/2	P Paris. C. jours.	pair
fl. 500	157 5/4	Id. 2 mois.	5/8 p.
BRES. Em. L. 1854.	—	A Londres. C. jours.	40 1/2 1/2
ESPAÑE. Ardoin.	17 5/4 et A	Id. 2 mois.	40 1/2
Dette passiv. 1854.	—	Id. 5 mois.	40 1/2
Différée	5 5/4	P Francfort. C. jours	manque
DANEMARC. E. Notl.	95	A Id. 5 mois.	55 9/16
Dito à L.	75 1/2	A Bruxelles et Gand.	1 1/8

BRUXELLES, LE 28 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	Brasseries	100
Emp. Rothschild.	101 5/4	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	91 5/8	Mutualité	116 5/8 et A
Id. de 57 mill.	75 5/4	S. C. Bruges	90
Emp. de 1852 (A).	97	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies	100
Emp. de Paris	1750	Bornage	—
S. de Comm. de c.	150 1/2	Houyoux	95
B. de Belgique	340	Papeterie	—
C. de S. et Oise	111	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux.	124 1/2	A Luxembourg.	—
Banque Foncière.	100 5/4	A Civile	150
Idem	100	Herve	—
Fleuu	—	Ch. de Fer de Col.	965
Hornu	—	Ch. de B., M. et B.	120
Sclessin	120	Asphalt	—
Soc. Nationale	126	Holl. Dette active.	55 1/4
Levant du Fleuu	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée	190	A Autriche. Métalliq.	106 5/4
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon.	95 5/8
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin.	17 5/8
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chatelneau	150	P Différée de 1850.	—
Verreries	120	Idem de 1855	—
Betteraves	118	P Passives	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	81 1/2
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854.	101 1/4

VIENNE, LE 18 SEPTEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 100 7/8. — Actions de la Banque, —

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 522, à Liège.